

Lezay fit beaucoup. Il eut encore recours à la voie de la publicité qui venait de si bien lui réussir. Deux circulaires, inscrites sous le n° 11 du Recueil des actes administratifs de la Préfecture, ont surtout en vue la restauration des bois et la conservation des vignes, bien qu'il ne néglige pas d'y présenter les bonnes méthodes agricoles. Dans l'une, il stimulait, par des motifs d'intérêt et d'honneur, le zèle des maires et des propriétaires et les invitait, d'une manière pressante, à couvrir de plantations les plans, les terrains vagues, les espaces abandonnés, invoquant l'exemple de Sully, de ce ministre immortel à qui tant de villages en France devaient les arbres magnifiques qui les ombrageaient encore. Il terminait, en offrant plusieurs milliers de beaux arbres d'alignement à prendre dans la pépinière départementale de Cahors, ne mettant d'autres conditions à cette libéralité que celle de planter conformément aux prescriptions de l'administration, et sous l'inspection de ses agents. Dans l'autre, il recommandait aux propriétaires de vignes de soutenir leurs possessions par des *maisières*, ou murs de pierres sèches. Cette méthode, peu dispendieuse, offrait le double avantage de maintenir les terres en cas d'orage et d'offrir à la Pomone du pays des espaliers naturels.

Beaucoup de maires, un grand nombre de propriétaires entrèrent dans les vues bienfaisantes de leur premier magistrat. Des arbres, des bosquets furent plantés ; des murs de soutien élevés. Cette dernière idée du préfet prit même faveur, et M. de Lezay eut la satisfaction de voir de pauvres vigneron s'empressez de la mettre à exécution. Leur bon exemple méritait une récompense ; on les indemnisa de leurs frais.

La culture du tabac attirait, au même moment, toute l'attention de l'honorable administrateur. L'espèce des tabacs du Quercy, déjà si estimée, lui sembla encore susceptible